

Édith Gravel nommée commissaire à la Commission de la représentation électorale

Rawdon, le 7 février 2022 – C'est le 10 décembre dernier que l'Assemblée nationale a nommé Mme Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement à la MRC de Matawinie, à titre de commissaire à la Commission de la représentation électorale (CRE).

Détentrice d'un baccalauréat en géographie ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Mme Édith Gravel travaille depuis plus de 15 ans en aménagement du territoire. Gestionnaire depuis plusieurs années, elle planifie et met en œuvre les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement du conseil de la MRC. « Habile communicatrice, Édith sait mobiliser les partenaires pour mener à bien les différents mandats qui lui incombent. C'est un atout pour la Commission de pouvoir profiter de son expertise et de son professionnalisme indéniable. Je n'ai aucun doute qu'elle saura mener ce mandat avec neutralité et réserve. », souligne fièrement Mme Isabelle Perreault, préfète de la MRC de Matawinie et mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Au cours de son mandat de cinq ans à la Commission, Mme Gravel participera notamment à la révision de la carte électorale du Québec qui doit avoir lieu à la suite des prochaines élections générales. « C'est pour moi un honneur de contribuer au service public et à la démocratie québécoise. », de dire Mme Gravel.

La *Loi électorale* confie en effet la responsabilité de délimiter les circonscriptions électorales et de leur attribuer un nom à la Commission de la représentation électorale, une institution indépendante et non partisane. Lors de ses travaux, la Commission mène des consultations publiques qui permettent à la population et aux parlementaires de s'exprimer tant sur la délimitation que sur la dénomination des circonscriptions. Le processus mise ainsi sur la neutralité et sur la participation citoyenne afin que la carte électorale soit juste, équitable et à l'image du Québec.



La Commission se compose du directeur général des élections, M. Pierre Reid, qui en est le président d'office, et de deux commissaires nommés par l'Assemblée nationale, dont Mme Gravel. La *Loi électorale* prévoit que la carte électorale doit être révisée toutes les deux élections générales. Le prochain exercice débutera après les élections générales de 2022, en vue d'établir une carte électorale pour les élections de 2026.

À propos de la MRC de Matawinie :

Entrepreneuse de nature, la Matawinie mise sur un développement économique respectueux de la qualité de vie de ses résidents et la préservation de ses paysages soutenant les valeurs écologiques qu'elle défend. La MRC de Matawinie est une organisation proactive qui offre une multitude de services à ses municipalités et ses citoyens grâce à une équipe de professionnels aguerris et guidés par la concertation des élus. En Matawinie, la fierté du sentiment d'appartenance est majeure et le sceau 100 % Matawinie en est une illustration. Pour découvrir la Matawinie : mrcmatawinie.org

– 30 –

Source : Mme Catherine Lavallée, coordonnatrice aux communications
MRC de Matawinie
450 834-5441 poste 7001
clavallee@matawinie.org

